



Artelia

PCSI groupe Artelia
Organisme de formation

Livret d'accueil

A destination des personnes en situation de handicap
au sein de l'organisme de formation PCSI



« Nous sommes heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation. »

Bienvenue



Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation et notamment les dispositions spécifiques de la prise en charge des personnes en situation de handicap (PSH).

Il vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Il vous permet également de trouver facilement les solutions logistiques et techniques qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

Bonne formation !

Artelia | PCSI Formation



Artelia est une entreprise internationale, une ingénierie indépendante et multidisciplinaire.

Elle intervient principalement dans les domaines du bâtiment, de l'environnement, du maritime, de l'énergie, du transport et de l'industrie.

PCSI, entreprise spécialisée en sécurité incendie,
étaient jusqu'au 31 décembre 2021, une filiale du groupe Artelia, qui a définitivement été absorbée au 1^{er} janvier 2022.

Elle regroupait les spécialités suivantes :

Bureau d'étude et assistance à maître d'ouvrage
Coordination SSI
Missions de mandataire de sécurité (IGH)
Missions de responsable unique de sécurité (ERP)
Missions de chargé de sécurité (événementiel)
Organisme de formation (santé & sécurité au travail)

« PCSI formation, c'est un partenaire formation depuis plus de 25 ans dans le secteur de la sécurité et santé au travail. »

Notre engagement qualité

Artelia-PCSI formation est engagé dans la **certification QUALIOPI** dans la catégorie « action de formation ».

Cette certification est non seulement un gage et une garantie supplémentaire quant à la qualité du processus de déroulement de nos actions de formations.



ARTELIA | PCSI Formation s'inscrit dans une politique d'inclusion et d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

ARTELIA | PCSI Formation s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre notre service de formation et les différents services en charge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Les accompagner dans leurs démarches.

ARTELIA | PCSI Formation se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et ainsi participer à l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements nécessaires.

Vous trouverez également, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



Handicap, de quoi parle-t-on ?

« ... Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Il est rappelé qu'« est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » (article L. 5213-1 du Code du travail).

Ces bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont, conformément à l'article L5212-13 du Code du Travail :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les bénéficiaires mentionnés à l'article L241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- Les bénéficiaires mentionnés aux articles L241-3 et L241-4 du même code ;
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pour bénéficier d'un accompagnement au regard de vos besoins spécifiques, vous présenterez le document officiel attestant de votre situation de handicap ou il vous faudra faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Un rendez-vous sera organisé avec notre référent handicap et c'est lors de cet entretien que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein d'**ARTELIA | PCSI Formation**.



ARTELIA | PCSI Formation dispose d'un référent HANDICAP.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également le correspondant unique de vos accompagnants ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap au sein d'ARTELIA | PCSI Formation.



Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement
en 3 étapes

Echanger sur les
conséquences de son
handicap et évaluer
les besoins
spécifiques

Adapter la formation :
mettre en place les moyens
de compensation
nécessaires

Organiser le suivi de
la formation



Toutes les salles d'Artelia | PCSI Formation et de ses partenaires sont selon les besoins équipées d'un Paperboard, de matériels multimédias ainsi que des équipements spécifiques à la formation dispensée.

La salle de formation et ses équipements tiennent compte préalablement de l'accessibilité et du confort des PSH. Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des besoins d'aménagements spécifiques, tels que boucle magnétique, traduction en langue des signes français (LSF), documentation adaptée, ou autres. Ces besoins seront traités avec la confidentialité requise.

Quand parler des conséquences de mon handicap ?

Vous pouvez faire part lors de votre préinscription en ligne de vos besoins spécifiques et de joindre ultérieurement un justificatif à jour (si vous le possédez).

Si vous souhaitez échanger sur votre situation de handicap auprès d'Eric De Neef notre référent HANDICAP, n'hésitez pas à lui envoyer un mail (eric.de-neef@arteliagroup.com)

Dès qu'Eric De Neef, notre référent HANDICAP est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez- vous avec vous afin d'évaluer vos besoins spécifiques et si nécessaire de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document administratif attestant de votre situation.

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent HANDICAP d'ARTELIA | PCSI Formation, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (planification, envoi des cours,...). D'autres aménagements peuvent être envisagés en fonction de vos besoins, tels que boucle magnétique pour les personnes malentendantes appareillées, traduction en langue des signes français (LSF) pour les personnes sourdes, ou encore documentation adaptée pour les personnes malvoyantes.

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le référent HANDICAP reste à votre écoute, si vous en ressentez le besoin.

Nous vous accompagnons dans votre parcours de formation et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs d'ARTELIA | PCSI Formation.

Le référent HANDICAP peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent HANDICAP s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.





Quels sont les outils mis à ma disposition ?

Chaque apprenant dispose d'un espace personnel mis à disposition lors de son inscription dans notre organisme de formation.

Il peut y accéder via un ordinateur, une tablette ou un smartphone dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

Le portail personnel est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles au bon déroulement de la formation. Il permet de suivre en temps réel votre parcours, vous pouvez y retrouver notamment :

Vos documents de début/fin de formation, les ressources documentaires des formations visées,...

Contactez notre référent HANDICAP pour :

- **Votre futur projet de formation**
- **Un besoin administratif ou de suivi de formation**
- **Une question d'ordre technique ou pédagogique**
- **Les conditions d'accès**



CONTACTS

Connectez-vous sur

<https://artelia.catalogueformpro.com>

- **Trouvez rapidement une formation par domaine**
- **Téléchargez votre programme de formation**
- **Demandez un devis ou inscrivez-vous à une formation**

Posez-nous vos questions !

Contactez nos partenaires



AGEFIPH - IDF
0 800 11 10 09
www.agefiph.fr



CAP EMPLOI 93
01 49 19 88 60
www.capemploi-93.com



MDPH 93
01 43 93 86 86
www.place-handicap.fr



FIPHFP – Emploi handicap
Etablissement public FIPHFP - 12
avenue Pierre-Mendes France -
75914 Paris Cedex 13 www.fiphfp.fr



Association Psy'Activ
Siège
1 rue Augustin Fresnel
44470 CARQUEFOU
Tél : 02 40 58 40 40
siege@psyactiv.fr

ARTELIA | PCSI Formation

16 rue Simone Veil 93400
Saint-Ouen

pcsi.formation@arteliagroup.com

Vos interlocuteurs

Facturation | Recouvrement
Pauline LUGUENOT

Stratégie & Développement commercial
Wilson JAURES
Eric DE-NEEF

Ingénierie pédagogique
Eric DE-NEEF

Référents HANDICAP
Eric DE-NEEF

Référent
Classe virtuelle
(e-Learning, Blended, Assistance technique)
Eric DE-NEEF



actifsDV / apidV
5 avenue Daniel-Lesueur
75007 Paris
T. 01 47 34 30 00
Antennes régionales : <https://actifsdv.apidv.org/contact/>



Association Valentin Haüy
Formulaire de contact <https://www.avh.asso.fr/contact>
Agir pour l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes



Fondation Falret
Accompagnement des personnes en souffrance psychique
50, rue du Théâtre 75015 Paris, France
Formulaire de contact <https://falret.org/pages/contact.html>



L'ARIHM
Expertise de la santé psychique au travail
39 RUE BALARD 75015 PARIS
01 53 98 74 74
contact@arihm.com



Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds
5 rue Perrée 75003 Paris
info@unanimes.fr



Marie-Pascale Stérin, gérante
Intervient dans le domaine de l'accessibilité auditive
www.surdicite.fr

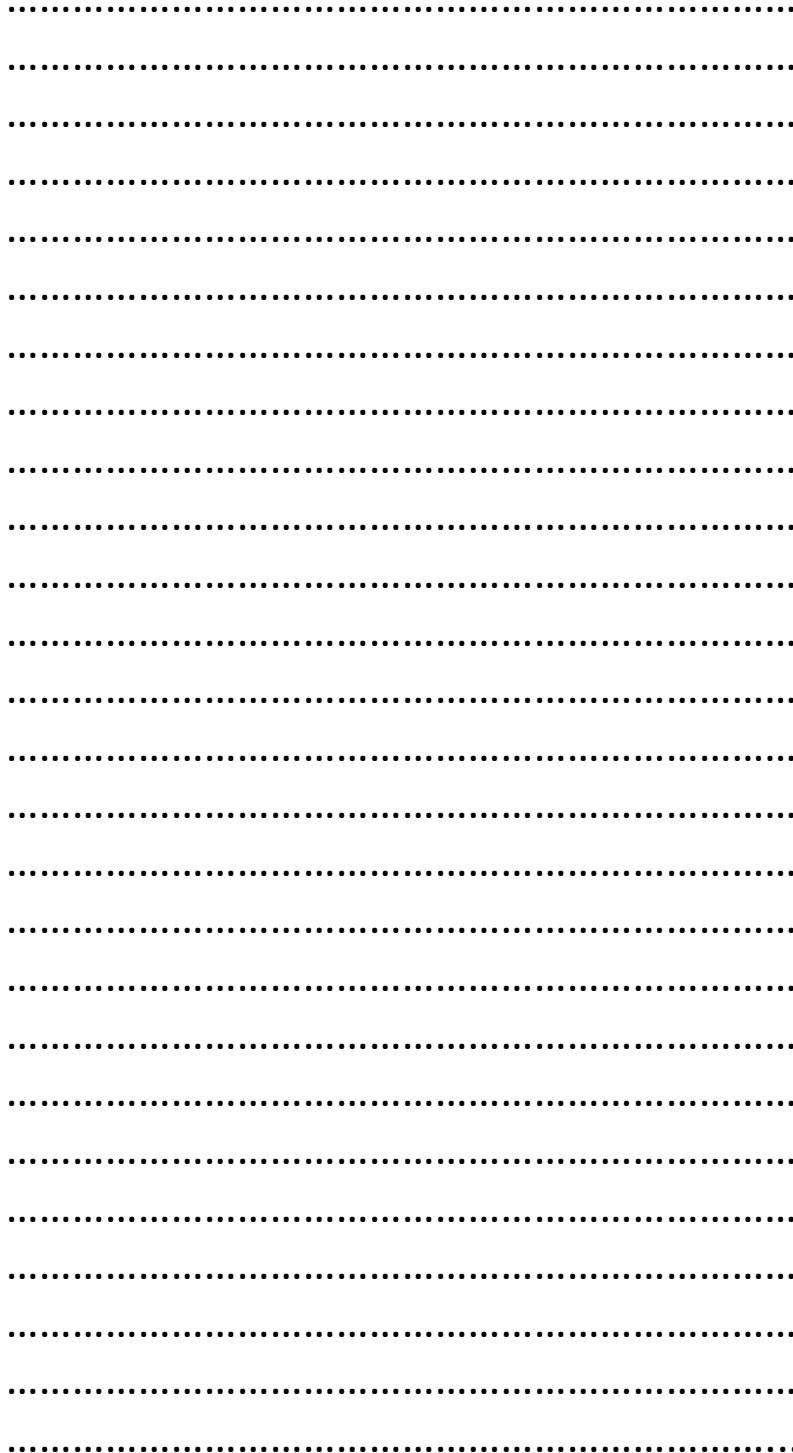


ARTELIA | PCSI Formation

16, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen



NOTES



Artelia, une ingénierie indépendante et multidisciplinaire

CERTIFICATIONS*

ISO 9001

ISO 14001

OHSAS 18001

QUALIOPI**

INRS**

QUALIFICATION

OPQIBI

- Bâtiment
- Multisites
- Industrie
- Eau
- Maritime
- Environnement
- Energie
- Transport
- Ville
- Organisme de formation



www.arteliagroup.com

ARTELIA

ARTELIA | PCSI Formation
Organisme de formation
BU-BIDF - PCSI
16, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

+33 (0) 1 55 84 13 69
+33 (0) 6 99 76 41 96
pcsi.formation@arteliagroup.com